RCS : VERSAILLES
Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 01775
Numéro SIREN : 531 973 899
Nom ou dénomination : ABALON

Ce dépôt a été enregistré le 29/12/2017 sous le numéro de dépôt 25207

Greffe du tribunal de commerce de Versailles : dépôt N°25207 en date du 29/12/2017

n° de dépôt 25207

n° de gestion

29 DEC. 2017

n° de facture

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

n° de chrono

ABALON
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 €
Siège social: 9 ter Rue de la Tour
78117 CHATEAUFORT
RCS B VERSAILLES = 531 973 899

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017

L'an 2017,
Le 23 novembre,
A 18H30,

Les associés de la société ABALON, Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, divisé en 10 000 parts sociales de 1 euro chacune de valeur nominale, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Madame Nathalie GUIMONET, associée :	4000 parts
Monsieur Patrick GUIMONET, associé, gérant :	6000 parts

Soit un total de ***10 000 parts***

Sur un total de 10 000 parts composant le capital.

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick GUIMONET

P.G

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017 et quitus à la gérance
- Affectation du résultat de l'exercice
- Approbation des charges non déductibles
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard
- Rémunération des gérants
- Questions diverses
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2017,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 juin 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, lesquels font apparaitre un bénéfice de 5 412,62 euros.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 juin 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la MAJORITE.



DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- Imputation au poste « Report à Nouveau » : 5 412,62 euros

Soit un total du poste « Report à Nouveau » après affectation égal à 133 592,94 euros et un montant des capitaux propres égal à 144 593 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la MAJORITE.

- Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la MAJORITE.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale rappelle qu'il n'y a eu au cours de l'exercice concerné aucune convention réglementée devant être mentionnée dans le rapport spécial.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la MAJORITE.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale entérine les rémunérations versées au titre de l'exercice clos au 30 juin 2017 à savoir 55 000 euros pour Monsieur Patrick GUIMONET, et 70 500 euros pour Madame GUIMONET Nathalie. Il est par ailleurs prévu que les charges sociales de gérance majoritaire seront supportées par la société.

L'assemblée décide que les gérants ont droit au titre de l'exercice 2018, en rémunération de leurs fonctions de direction et en compensation de la responsabilité attachée auxdites fonctions, savoir :

– à une rémunération annuelle de 70 000 euros pour Monsieur Patrick GUIMONET.
– à une rémunération annuelle de 80 600 euros pour Madame Nathalie GUIMONET.

Au cas où, pour une raison quelconque, le gérant cesserait d'exercer ses fonctions au cours d'un mois, son traitement serait calculé proportionnellement au temps pendant lequel il aurait exercé lesdites fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la MAJORITE.

CINQUIEME RESOLUTION

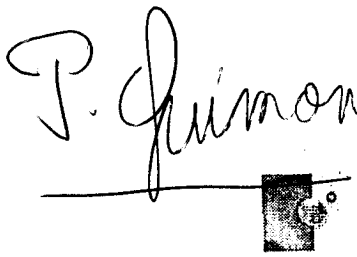
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la MAJORITE.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Monsieur Patrick GUIMONET
associé gérant



ABALON
9 ter rue de la Tour
78117 Châteaufort
+33 7 60 07 98 84
SARL au capital de 10 000 €
Siret 531 973 899 00010 - APE 7022Z
N° CEE FR 12 531 973 899

ABALON
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 €
Siège social : 9 ter Rue de la Tour
78117 CHATEAUFORT
RCS B VERSAILLES = 531 973 899

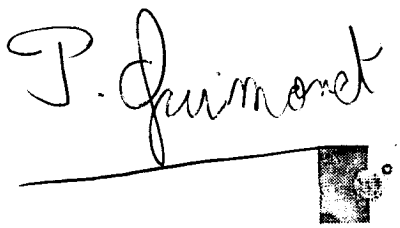
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2017

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- Imputation au poste « Report à Nouveau » : 5 412,62 euros

Soit un total du poste « Report à Nouveau » après affectation égal à 133 592,94 euros et un montant des capitaux propres égal à 144 593 euros.



ABALON
9 ter rue de la Tour
78117 Châteaufort
+33 7 60 07 98 84
SARL au capital de 10 000 €
Siret 531 973 899 00010 - APE 7022Z
N° CEE FR 12 531 973 899

ABALON
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 €
Siège social : 9 ter Rue de la Tour
78117 CHATEAUFORT
RCS B VERSAILLES = 531 973 899



RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 8 NOVEMBRE 2017

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 juin 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans les comptes annuels qui vous ont été remis.

L'exercice social clos le 30/06/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice social clos le 30/06/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 483 359,06 euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 5 412,62 euros.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Pour l'exercice ouvert le 1er juillet 2017, nous envisageons une amélioration de notre rentabilité grâce à l'ouverture d'un nouveau marché et la finalisation de rapprochements commerciaux acquis sur juin 2017.
Nous espérons que ces différentes démarches permettront d'améliorer nos résultats, mais la prudence s'impose.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 30 juin 2017, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

- Activité en matière de recherche et de développement.

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

J.d

EXAMEN DES COMPTES -RESULTATS – AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Notre chiffre d'affaires net pour l'exercice est de 1 423 869 euros contre 1 254 143 euros l'exercice précédent.

Le total des autres charges externes ressort à 472 530 euros contre 429 233 euros l'année passée.

Les salaires et traitements s'élève à 618 443 euros contre 524 069 euros, rémunération de gérance incluse.

Les charges sociales sont de 290 605 euros contre 232 559 euros l'année dernière.

La dotation aux amortissements est de 10 049 euros.

Le résultat d'exploitation est de 7 124 euros.

L'exercice écoulé se solde par un bénéfice de 5 412,62 euros.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous proposerons à l'assemblée générale l'affectation du bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- Imputation au poste « Report à Nouveau » : 5 412,62 euros

Soit un total du poste « Report à Nouveau » après affectation égal à 133 592,94 euros et un montant des capitaux propres égal à 144 593 euros.

- Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

La gérance

ABALON
9 ter rue de la Tour
78117 Châteaufort
+33 7 60 07 98 84
SARL au capital de 10 000 €
Siret 531 973 899 00010 - APE 7022Z
N° CEE FR 12 531 973 899

BILAN ACTIF

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Présenté en Euros

Edité le 22/11/2017

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2017 (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	57 466	30 396	27 070	5,60	25 255	4,43
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	72		72	0,01		
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	***57 537***	***30 396***	***27 141***	5,62	***25 255***	4,43
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes					1 663	0,29
Clients et comptes rattachés	362 997		362 997	75,10	372 236	65,24
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	10 383		10 383	2,15		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	10 588		10 588	2,19	17 174	3,01
. Autres	21 131		21 131	4,37		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	50 207		50 207	10,39	153 952	26,98
Charges constatées d'avance	912		912	0,19	261	0,05
TOTAL (II)	***456 218***		***456 218***	94,38	***545 286***	95,57
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	***513 755***	***30 396***	***483 359***	100,00	***570 542***	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017 — Présenté en Euros — Edité le 22/11/2017

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2017 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2016 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)	**10 000**	2,07	**10 000**	1,75
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	1 000	0,21	1 000	0,18
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	128 180	26,52	94 831	16,62
Résultat de l'exercice	***5 413***	1,12	***33 349***	5,85
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	***144 593***	29,91	***139 180***	24,39
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires			698	0,12
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	9 472	1,96	20 560	3,60
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 207	12,87	55 751	9,77
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	25 113	5,20	42 868	7,51
. Organismes sociaux	109 224	22,60	122 713	21,51
. Etat, impôts sur les bénéfices			1 220	0,21
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	88 687	18,35	77 028	13,50
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	3 901	0,81	3 090	0,54
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	40 162	8,31	107 435	18,83
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	***338 766***	70,09	***431 361***	75,61
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	***483 359***	100,00	***570 542***	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017 — Présenté en Euros — Edité le 22/11/2017

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 30/06/2017 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)			
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	1 402 614	21 254	1 423 869	100,00	1 254 143	100,00	169 726	13,53
Chiffres d'Affaires Nets	**1 402 614**	**21 254**	**1 423 869**	100,00	**1 254 143**	100,00	**169 726**	13,53
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			1 299	0,09			1 299	N/S
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			1 066	0,07	285	0,02	781	274,04
Autres produits			12	0,00	24	0,00	-12	-49,99
Total des produits d'exploitation (I)			***1 426 245***	100,17	***1 254 452***	100,02	***171 793***	13,69
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			472 530	33,19	429 233	34,23	43 297	10,09
Impôts, taxes et versements assimilés			25 149	1,77	24 540	1,96	609	2,48
Salaires et traitements			618 443	43,43	524 069	41,79	94 374	18,01
Charges sociales			290 605	20,41	232 559	18,54	58 046	24,96
Dotations aux amortissements sur immobilisations			10 049	0,71	6 934	0,55	3 115	44,92
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			2 345	0,16	16	0,00	2 329	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			***1 419 121***	99,67	***1 217 352***	97,07	***201 769***	16,57
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**7 124**	0,50	**37 100**	2,96	**-29 976**	-80,79
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			91	0,01	11	0,00	80	727,27
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change					0	0,00		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			***91***	0,01	***11***	0,00	***80***	727,27
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change			15	0,00			15	N/S
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			***15***	0,00			***15***	N/S
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			**76**	0,01	**11**	0,00	**65**	590,91
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			**7 200**	0,51	**37 111**	2,96	**-29 911**	-80,59

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017 — Présenté en Euros — Edité le 22/11/2017

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2017 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			1 570	0,13	-1 570	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 125	0,08			1 125	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	***1 125***	0,08	***1 570***	0,13	***-445***	-28,33
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 787	0,13	134	0,01	1 653	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 125	0,08			1 125	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	***2 912***	0,20	***134***	0,01	***2 778***	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-1 787**	-0,12	**1 435**	0,11	**-3 222**	-224,52
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)			5 197	0,41	-5 197	-100,00
Total des Produits (I+III+V+VII)	***1 427 461***	100,25	***1 256 033***	100,15	***171 428***	13,65
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	***1 422 048***	99,87	***1 222 684***	97,49	***199 364***	16,31
RÉSULTAT NET	**5 413** *Bénéfice*	0,38	**33 349** *Bénéfice*	2,66	**-27 936**	-83,76
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

PREAMBULE

COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

L'exercice social clos le 30/06/2017 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 30/06/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 483 359,06 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 5 412,62 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 23/11/2017 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intérimaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)

2.2 - Fonds commercial

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.
Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :
Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 57 537 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	*45 688*	*12 989*	*1 212*	*57 466*
Immobilisations financières				*72*
TOTAL	*45 688*	*12 989*	*1 212*	*57 537*

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 30 396 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	*20 433*	*10 049*	*86*	*30 396*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*20 433*	*10 049*	*86*	*30 396*

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Instal./agenc.divers	*12 491*	*5 473*	*7 018*	*10 ans*
Mat.bureau &informatique	*42 587*	*23 903*	*18 684*	*3 ans*
Mobilier	*2 387*	*1 020*	*1 367*	*5 ans*
TOTAL	*57 466*	*30 396*	*27 070*	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.2 - Etat des créances = 406 011 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	*406 011*	*406 011*	
TOTAL	*406 011*	*406 011*	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 5 485 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	*5 485*
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	*5 485*

3.4 - Charges constatées d'avance = 912 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 10 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice			
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice			

4.2 - Etat des dettes = 329 294 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	*62 207*			
Dettes fiscales & sociales	*226 925*			
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*40 162*			
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*329 294*			

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 47 869 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*3 103*
Dettes fiscales & sociales	*39 486*
Autres dettes	*5 280*
TOTAL	*47 869*

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 423 869 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	*1 389 608*	*97,59 %*
Produits des activités annexes	*34 260*	*2,41 %*
TOTAL	*1 423 869*	*100,00 %*

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.